

# Le Brexit à quitte ou double au Parlement britannique

L'accord de divorce négocié entre Theresa May et l'Union européenne est soumis au vote mardi, dans un climat de fronde contre la première ministre britannique et son projet

## LE CONTEXTE

### SORTIR DU BREXIT ?

Dans un arrêt rendu public lundi 10 décembre, la Cour de justice de l'Union européenne (UE) estime que « *le Royaume-Uni est libre de révoquer unilatéralement la notification de son intention de se retirer de l'UE* ». En clair : le pays peut décider, seul, sans en référer aux autres Etats membres, d'en finir avec la procédure « article 50 » qui encadre sa sortie de l'Union. Une telle révocation doit toutefois être « *décidée dans le respect de ses propres règles constitutionnelles* » et survenir avant le 29 mars 2019, date prévue du Brexit. Si l'option d'une sortie du Brexit est écartée à ce jour, la Cour se prononcera à la demande d'une juridiction écossaise saisie par les Parlements écossais, britannique et européen.

LONDRES - correspondant

**L**a sortie de l'Union européenne est une question censée avoir été réglée en juin 2016 par le peuple britannique qui l'a approuvée par référendum à 51,9 %. Mais deux ans et demi après, la rupture n'est toujours pas consommée ni même actée. Mardi 11 décembre, après cinq journées de débat, la Chambre des Communes devrait se prononcer sur l'accord de divorce que Theresa May a laborieusement négocié avec l'UE et qui, le 25 novembre, a été approuvé par les 27 Etats membres de l'Union.

A moins d'une surprise, tout porte à croire qu'une majorité de députés de Westminster vont voter contre le projet de loi destiné à approuver ce « deal ». Un tel rejet pourrait déclencher au Royaume-Uni une crise politique aux multiples issues possibles : démission de M<sup>me</sup> May, sortie de l'UE dans un total vide juridique (« no deal »), nouvelles élections, voire second référendum susceptible d'annuler la décision populaire de 2016.

Longtemps, la première ministre a cherché

à contourner le Parlement. Seule une procédure judiciaire et la pression de ses collègues députés l'ont contrainte à passer sous leurs fourches caudines. Faute d'avoir cherché à rassembler des élus de tous bords sur son texte, M<sup>me</sup> May court, selon tous les observateurs, au-devant d'une défaite humiliante. Au point que dimanche 9 décembre, le *Sunday Times* faisait état de pressions tendant à retarder le vote pour lui permettre de débarquer à Bruxelles en « *balançant un coup de sac à main* », comme l'avait fait Margaret Thatcher pour imposer ses vues à l'UE.

M<sup>me</sup> May, elle, chercherait à obtenir d'ultimes aménagements aptes à sauver le vote de mardi. Rapidement démentie par le ministre du Brexit, Stephen Barclay, l'hypothèse d'un tel ajournement restait pendante, lundi 10 décembre, veille même du vote, confirmant l'impasse pour la première ministre et son isolement croissant.

### INFORMATIONS ALARMANTES

Au lieu de concentrer ses efforts sur les réseaux politiques de Westminster, Theresa May s'est bizarrement lancée, début décembre, dans une quasi tournée électorale à travers le pays, comme si les électeurs – en réalité las du Brexit – allaient faire pression sur leurs députés. En parallèle, le gouvernement a diffusé des informations alarmantes sur les pénuries qui menacent en cas de « no deal ». L'argument répété par M<sup>me</sup> May est simple : l'accord signé avec l'UE est « *le seul possible* » et il est « *bon pour le pays* ». Il met en œuvre le Brexit en stoppant la libre entrée des Européens et les contributions financières à l'UE. Mais plus elle déployait d'efforts pour convaincre, plus la liste des députés conservateurs hostiles à son texte s'est allongée, pour dépasser la centaine.

Dès lors, l'arithmétique du vote apparaît sans appel. Alors qu'elle a besoin de 320 voix pour l'emporter et qu'elle pensait y parvenir par le vote conjugué des 315 députés conservateurs et des 10 élus du Parti démocratique unioniste (DUP) d'Irlande du Nord, qui fournit l'appoint depuis 2017, la défection d'une centaine de tories et celle des unionistes irlandais renforce le scénario d'une défaite annoncée.

Alors que M<sup>me</sup> May était revenue ragaillardie de Bruxelles à la fin novembre, accord en mains, les oppositions contraires se sont coalisées, transformant un répit apparent en nouvelle étape de son chemin de croix.

Aux yeux des partisans d'une rupture nette avec l'UE, son deal est un leurre qui n'a de Brexit que le nom puisqu'il maintient le pays dans une union douanière avec l'UE et l'empêche de signer en solo des accords commerciaux – la grande promesse des brexiters – pendant des années.

Boris Johnson, figure de proue de cette tendance, est apparu menaçant, dimanche à la BBC. Reprochant à M<sup>me</sup> May d'avoir accepté la « *position de négociation diabolique* » de l'UE, il a présenté son propre rejet du texte comme un geste destiné à donner à M<sup>me</sup> May un « *puissant mandat* » pour rouvrir les négociations de Bruxelles. Mais sa posture nouvelle, cheveux coupés et absence d'humour, était celle d'un éternel candidat à la fonction de premier ministre. « *Ne sous-estimez pas le profond sentiment de responsabilité que j'éprouve au sujet du Brexit* », a assuré celui qui avait refusé le pouvoir en 2016 après avoir dirigé la campagne pro-Brexit.

Lâchée par ces « hard brexiters » qu'elle a pourtant longtemps cajolés, M<sup>me</sup> May s'est aussi aliéné les europhiles de son propre parti. Ils estiment, comme Jo Johnson, le frère de Boris, que son texte bafoue la souveraineté du pays en acceptant un « filet de sécurité » (« backstop ») destiné à empêcher le retour d'une frontière en Irlande, qui maintient l'Irlande du Nord dans le marché unique européen. Dénonçant un avenir de sujétion éternelle à l'UE sans voix au chapitre, les proeuropéens considèrent qu'un maintien pur et simple dans l'Union serait plus avantageux.

Le refus de Theresa May de rendre publique la version non expurgée de l'avis juridique officiel sur le « backstop » irlandais n'a fait qu'exacerber la méfiance des députés. Il a fallu, le 4 décembre, un vote parlementaire sans précédent accusant le gouvernement d'« *outrage au Parlement* » pour l'obliger à publier la version intégrale. Celle-ci n'a fait que confirmer le risque d'un maintien « *définitif* » dans l'union douanière et le manque de transparence de l'administration May.

Affaibli par cette sanction, la première ministre l'a été plus encore lorsque des députés de son propre parti ont mêlé leurs voix à celles de travaillistes pour approuver un amendement leur permettant de dicter une position au gouvernement en cas de rejet de l'accord. Il s'agit de refuser un « no deal » que redoute une large majorité d'élus mais dont M<sup>me</sup> May se sert comme d'un épouvantail.

**LES CHIFFRES SONT TÊTUS**

Avant même le vote de mardi présenté comme « historique », la chef du gouvernement semble donc avoir perdu les commandes. Si le texte est rejeté, certains appelleront à sa démission. Aucun texte ne l'y oblige, mais si plus d'une centaine de députés tories manquent bel et bien à l'appel, on voit mal comment elle y échapperait. Si elle ne s'y résout pas, elle peut tenter de gagner du temps en promettant d'obtenir, lors du sommet européen de jeudi 13 décembre, à Bruxelles, des amendements à la « déclaration sur les relations futures » avec l'UE.

Le Labour peut aussi déclencher un vote de défiance, mais il a peu de chances de le gagner. Des élections peuvent aussi être déclenchées si les deux tiers des députés le souhaitent, mais on voit mal les conservateurs risquer une victoire de Jeremy Corbyn. Autre hypothèse moins improbable : les tories refusent de renouveler leur confiance à M<sup>me</sup> May qui risque d'être accusée à un second référendum et une bataille pour sa succession s'engage. La durée d'une telle procédure risque de compromettre l'échéance du 29 mars 2019 fixée pour le Brexit.

Mais les chiffres sont têtus : quel que soit le

nom du premier ministre, aucune des solutions actuellement sur la table – accord déjà conclu avec Bruxelles, « no deal », adhésion à l'Espace économique européen comme la Norvège – ne réunit pour l'heure une majorité de députés. En cas de blocage, l'option d'un second référendum pourrait prendre du poids. Mais selon un sondage, seuls 40 % des Britanniques y sont favorables. Et même s'il avait lieu, les partisans d'un « no deal » seraient plus nombreux que ceux d'un maintien dans l'UE. Avec ou sans Theresa May, l'imbrroglio du Brexit n'est pas prêt d'être dénoué. ■

PHILIPPE BERNARD

**Une ministre n'exclut pas un « plan B »**

La ministre du travail et des retraites, Amber Rudd, a déclaré, samedi 8 décembre, que l'accord sur le Brexit négocié par Theresa May était la meilleure option possible, tout en reconnaissant que le pays devait se préparer à un « plan B » dans l'hypothèse où le Parlement le rejetterait, mardi. « *Le meilleur accord dont nous disposons est celui que la première ministre a présenté* », a dit l'ancienne ministre de l'intérieur à la BBC. En cas de rejet du texte par les parlementaires, « *tout peut arriver* », a-t-elle toutefois concédé, évoquant notamment les options d'un « *vote populaire* » ou un accord de type « *Norvège plus* », qui verrait le Royaume-Uni rester dans le marché intérieur. M<sup>me</sup> Rudd est le premier membre du gouvernement à évoquer publiquement un plan B. La Norvège n'est pas membre de l'Union européenne (UE) mais fait partie du marché intérieur de l'UE, sans appartenir à l'union douanière.

# Les députés de Westminster se déchirent sur le divorce et les relations futures avec l'UE

L'opposition entre brexiters et « remainers » s'est transformée en raison de l'affrontement d'au moins six camps profondément divisés sur les modalités et les conséquences du Brexit

LONDRES - correspondant

**S'**il fallait une preuve qu'une question aussi complexe que la relation du Royaume-Uni avec l'Union européenne (UE) ne peut être réduite au choix binaire d'un référendum, le spectaculaire éclatement du Parlement britannique qui doit voter, mardi 11 décembre sur le Brexit, la fournit. Au moment du référendum de juin 2016, la Chambre des communes était majoritairement proeuropéenne. D'où le conflit central entre légitimité parlementaire – cœur de la démocratie représentative britannique depuis des siècles – et la légitimité du vote populaire qui a donné 51,9 % des voix au Brexit. Aujourd'hui, la réalité est plus éclatée. Comme le pays lui-même, les deux principaux partis (ils cumulent 572 des 650 sièges de la Chambre des communes) sont non seulement divisés

sur le sujet, mais traversés par de multiples courants.

Les élections législatives de juin 2017 et les positions radicales prises alors par Theresa May, ont renforcé l'image d'un Parti conservateur pro-Brexit. Mais ce raidissement a renforcé la rébellion des tories europhiles. En face, même si les élus travaillistes sont largement pro-européens, le Labour de Jeremy Corbyn a cultivé un discours ambigu. Il a promis de mettre en œuvre le Brexit pour ne pas désespérer sa base populaire anti-UE, tout en formulant des exigences difficilement compatibles avec la sortie de l'Union. Des contorsions que vivent mal certains députés.

Le clivage central, rarement exprimé avec clarté, porte sur le choix entre le maintien d'une forme d'alignement sur l'UE pour préserver l'économie, et une « divergence » profonde avec l'Union destinée à transformer le Royau-

me-Uni en un paradis fiscal, « libéré » des règles sociales et environnementales prospérant sur le dumping aux portes du continent. L'importance de la souveraineté sur les échanges économiques avec l'UE, la place accordée à l'immigration des Européens, nourrissent aussi les oppositions. Mais les concessions répétées aux Vingt-Sept, qu'a dû opérer Theresa May au fil des négociations et, surtout, l'accord – très éloigné de ses positions initiales – auquel elle est parvenue le 25 novembre, ont encore compliqué la querelle. A la veille de leur vote décisif, on peut arbitrairement classer les députés en six familles.

**Les « ultra-brexiters »** Partisans revendiqués d'une nouvelle révolution thatcherienne, ils considèrent le Brexit comme l'occasion rêvée de rompre avec l'emprise de Bruxelles. Ces élus, tels les députés conservateurs Jacob Rees-Mogg ou Steve Baker, prennent au mot Theresa May qui a longtemps

répété que « *l'absence d'accord* [« no deal »] *vaut mieux qu'un mauvais accord* » et estiment que l'échec des négociations vaut mieux que l'accord de « *vassalité* » qu'elle a accepté de Bruxelles. Ils dénoncent les prévisions catastrophiques en cas de « no deal » comme des mensonges destinés à effrayer les Britanniques. Ils prônent l'alignement sur les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se traduirait par l'imposition de droits de douane avec le continent.

**Les « hard brexiters »** Proches idéologiquement du groupe précèdent, ces députés, comme Boris Johnson, ancien ministre des affaires étrangères, ou David Davis, ex-ministre du Brexit, ne prônent pas, eux, un « no deal », mais une réouverture des négociations avec les Vingt-Sept. Accusant Theresa May de faiblesse, ils se font forts d'annuler le « *filet de sécurité* » irlandais que lui a imposé l'UE, qui suppose le maintien du

Royaume-Uni dans une union douanière avec l'UE, perspective qu'ils considèrent comme une trahison du Brexit. Ils militent pour la négociation avec l'UE d'un traité de libre-échange du type de celui qui lie l'Union au Canada. Un tel choix suppose d'obtenir des Vingt-Sept un report de la date limite de la procédure de Brexit fixée au 29 mars 2019. Composée essentiellement de conservateurs, cette tendance comprend aussi les dix députés nord-irlandais du Parti démocratique unioniste (DUP). Combinées, ces deux premières familles comprennent une centaine de députés qui devraient voter contre le « deal » de M<sup>me</sup> May.

**Les partisans de l'accord négocié par Theresa May** Réunis derrière des ministres comme David Lidington (numéro deux du gou-

vernement) ou Philip Hammond (finances), ces députés constituent le noyau loyal des Tories, qui souscrivent à la rhétorique de M<sup>me</sup> May : son « deal » est le seul disponible, les alternatives étant soit un « no deal » catastrophique, soit un deuxième référendum qui risque d'aboutir à un « no Brexit ». Qu'ils aient voté pour ou contre le Brexit, ce sont des modérés désireux à la fois de satisfaire leurs électeurs pro-Brexit et de protéger les échanges commerciaux avec le continent. Quelques travaillistes élus dans des circonscriptions pro-Brexit pourraient se joindre à ce groupe comprenant environ 180 députés.

**Les partisans d'une adhésion à l'espace économique européen (EEE).** Ils prônent le statut de la Norvège qui, hors de l'UE, a accès

à son marché. L'EEE regroupe aussi l'Islande et le Liechtenstein. Mais cette option suppose de revenir sur deux promesses du Brexit : la fin de libre circulation et de la contribution financière à l'UE. Une douzaine de députés tant Tories que travaillistes, hostiles au « deal » de M<sup>me</sup> May, militent pour ce compromis.

**Les travaillistes loyaux.** Politiquement hostiles à M<sup>me</sup> May, ils considèrent avec Jeremy Corbyn que son « deal » avec l'UE lie les mains du Royaume-Uni pour l'avenir tout en compromettant l'économie. Ils suivent la ligne du Labour qui souhaite censurer la première ministre pour provoquer de nouvelles élections et parvenir au pouvoir. Avec quelque 180 députés, ils forment un groupe soudé par ces objectifs stratégiques, mais divisé sur

l'éventualité d'une étape supplémentaire : un second référendum.

**Les partisans d'un second référendum** Composite, ce groupe comprend aussi bien des députés conservateurs (Dominic Grieve, Anna Soubry, Jo Johnson) que des travaillistes comme Chuka Umunna, des indépendantistes écossais du SNP et des lib-dem. Farouchement pro-européens, ces quelque 120 élus considèrent que le « deal » de M<sup>me</sup> May compromet l'avenir du pays en acceptant un statut nettement moins avantageux que le maintien dans l'UE. Même s'ils sont flous sur la formulation exacte de la question qui serait posée aux Britanniques, leur objectif est d'obtenir l'annulation du Brexit. ■

PHILIPPE BERNARD

## Les Européens retiennent leur souffle

Les Vingt-Sept ne souhaitent pas renégocier le traité de divorce, même pour aider M<sup>me</sup> May

BRUXELLES - bureau européen

Le 25 novembre, les dirigeants de l'Union européenne (UE) avaient tous la mine grave : le sommet bruxellois spécial Brexit, un dimanche pluvieux d'automne, entérinait leur accord de divorce avec Londres et rendait ce processus un peu plus irréversible. Ils savaient que le traité conclu préservait surtout leurs intérêts (ceux du budget de l'Union, des expatriés, de l'Irlande). Mais ils pensaient que la menace brandie par Theresa May – ratifier cet accord ou aller vers un « no deal » – permettrait à la première ministre britannique d'obtenir le feu vert des députés britanniques.

A l'issue d'une semaine de débats calamiteuse pour M<sup>me</sup> May à Westminster, les Européens se sont rendus à l'évidence. La probabilité que le traité de divorce et la déclaration politique attestante (esquissant la « relation future » entre l'UE et le Royaume-Uni) soient adoptés par les députés britanniques est quasi nulle. Le traditionnel Conseil européen de fin d'année, les 13 et 14 décembre ? « Ce sera un sommet spécial Brexit de plus », estiment-ils, fatalistes. Mais leurs certitudes ne vont guère au-delà. Ils s'atten-

dent à ce que M<sup>me</sup> May, si elle survit au vote, leur demande de l'aide, à tout le moins une renégociation, pour tenter de sauver le « deal » et sa tête. Mais leur marge de manœuvre s'annonce très limitée.

### Définitivement clos

Réouvrir le traité de divorce est très peu probable : pour les Vingt-Sept, ce pavé de presque 600 pages est définitivement clos. Il est « *le seul et le meilleur possible* », a rappelé Michel Barnier, le chef négociateur des Européens, jeudi 6 décembre. Quant à renégocier sa partie la plus problématique à Westminster, ce « *filet de sécurité* » pour éviter le retour d'une frontière en Irlande, c'est impossible pour les diplomates bruxellois. Cet arrangement était et reste une ligne rouge pour Bruxelles, même si cette assurance antifrontière risque de piéger le Royaume-Uni indéfiniment dans une union douanière avec l'UE.

Accepter quelques concessions dans le cadre de la « déclaration politique » ? Pourquoi pas, les esprits sont davantage ouverts. Mais sans illusion : « *Impossible d'accorder à Londres que la relation future sera "sans frictions", comme le réclame M<sup>me</sup> May. Et si on ouvre le document, certains*

*Etats vont revenir à la charge avec la question de la pêche, l'Espagne avec celle de Gibraltar* », met en garde une source bruxelloise. Et si M<sup>me</sup> May réclame une extension de l'article 50 au-delà du 29 mars 2019 ? Les Européens s'y attendent, et ne s'y opposeront probablement pas. Mais ils poseront une ligne rouge supplémentaire, souligne une source proche des discussions. Pas d'extension de la procédure de divorce au-delà des élections européennes, du 23 au 26 mai 2019. Personne ne souhaite que le Brexit perturbe la tenue de ce scrutin crucial. Ni que le Royaume-Uni y aligne des candidats pour le Parlement de Strasbourg : il y serait contraint, s'il est encore membre de l'UE au moment des élections.

De nombreuses voix, côté romain, pressent M<sup>me</sup> May de décrocher un futur accord du type

**SI M<sup>ME</sup> MAY RÉCLAMAIT  
UNE EXTENSION  
DE L'ARTICLE 50 AU-DELÀ  
DU 29 MARS 2019, L'UE  
NE S'Y OPPOSERAIT  
PROBABLEMENT PAS**

« Norvège », le Royaume-Uni continuant à participer à la fois au marché intérieur de l'UE et à son union douanière. Les Vingt-Sept n'auraient a priori rien contre. Si les Britanniques évoluent dans leur demande, « *nous sommes prêts à nous adapter* », a assuré M. Barnier. Parient-ils en réalité sur la tenue d'un deuxième référendum, pour annuler tout ce processus de divorce qu'à Bruxelles on considère comme un énorme gâchis ? Même pas. « *J'ai arrêté de fantasmer* », lâche un diplomate. A en croire un autre, le seul « plan B » des Vingt-Sept consiste à intensifier les préparatifs du « no deal ». Les réunions entre experts se sont succédé toute la semaine dernière à Bruxelles.

C'est au gouvernement britannique de formuler ses nouvelles demandes et cela risque de prendre du temps, estime-t-on à Bruxelles, où l'angoisse du « no deal » a remonté en flèche. « *Le problème, c'est qu'à Londres aucune majorité ne se dégage pour aucun scénario* », s'inquiète un diplomate. Et si, par extraordinaire, M<sup>me</sup> May parvient à décrocher un vote positif mardi 11 décembre, que feront les Européens ? « *On commencera par ouvrir une grosse bouteille* », glisse l'un d'eux, sans trop d'espoir. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX